

J'ai une troisième mesure à soumettre. Celle-ci a trait à l'épileptique adulte, celui qui n'a pas eu la chance de s'instruire. Comment cet individu, ce malade, qui est capable d'assumer des responsabilités dans de nombreux emplois peut-il avoir la chance de travailler? Malheureusement, nous vivons dans une société qui est dure et qui manque facilement à la charité. Nous avons fait très peu de progrès dans ce domaine, car on m'informe qu'en Grande-Bretagne, par exemple, certaines lois prévoient que dans les plus grandes entreprises, 2 ou 3 p. 100 de la force ouvrière doivent être choisis parmi les handicapés, comme les épileptiques. Je me demande donc pourquoi ce ne serait pas la même chose ici. Car si nous voulons que l'industrie fasse sa part, si nous voulons que nos industriels donnent la chance aux épileptiques de travailler, eh bien, il est juste que l'État, d'abord, donne l'exemple.

Je disais tout à l'heure que notre société, en général, est dure. Mais les Canadiens sont aussi des gens très généreux et, si on les place en face d'un problème de ce genre, je suis certain qu'ils y répondront en offrant du travail à ces handicapés. Ces derniers, d'ailleurs, ne demandent pas autre chose.

De plus, si le gouvernement réservait 1 ou 2 p. 100 des emplois dans le fonctionnarisme fédéral à ces gens, il pourrait en faire travailler de 300 à 400. Il ne faut pas oublier que rien n'empêche un épileptique de se marier et de fonder un foyer.

De plus, je disais tout à l'heure que cette maladie n'est pas héréditaire. J'espère que le ministre accordera une attention toute spéciale à cette suggestion et qu'il convaincra le gouvernement de donner l'exemple dans ce domaine.

En terminant je veux dire quelques mots au sujet de deux organisations qui se dévouent sans relâche pour ces malades. Je veux parler particulièrement du foyer Dieppe, à Saint-Hilaire, où l'on donne des traitements et où l'on travaille à réadapter l'épileptique du sexe masculin. Mais, malheureusement, à leur sortie du foyer Dieppe, aucun emploi n'est disponible pour ces individus qui pourtant sont prêts à travailler.

De plus, il n'y a aucune institution qui s'occupe de traiter les femmes qui souffrent de cette maladie. Ces dernières dépendent de la charité publique ou de leurs parents. L'État n'a pris, jusqu'à maintenant, aucune initiative sérieuse pour venir en aide à ce nombre assez considérable de nos compatriotes.

Je disais tout à l'heure que l'on comptait au pays 145,000 épileptiques qui attendent de nous des mesures susceptibles de leur venir en aide. Ils ne nous demandent pas de faveurs, mais seulement l'appui auquel ils ont droit.

Ils ne demandent rien d'autre que de jouer dans notre société un rôle productif.

J'espère que le ministre étudiera sérieusement mes suggestions.

(Traduction)

M. McLennan: Monsieur le président, je félicite tout d'abord le ministre et le gouvernement des nombreuses mesures judicieuses qu'ils ont présentées en vue de la santé et du bien-être du peuple canadien. Ma circonscription à elle seule compte plus de 10,000 pensionnés dont beaucoup sont venus d'autres parties du pays, surtout des provinces des Prairies, vivre sous les cieux les plus cléments du Canada. Beaucoup avaient été des pionniers de l'Ouest qui ont contribué à faire du Canada le grand État qu'il est aujourd'hui.

Une voix: Du comté de Bruce?

M. McLennan: Oui, certains viennent du comté de Bruce. Tous ont beaucoup contribué à leur façon au développement du pays, mais quelques-uns, par malchance ou malheur, se trouvent, les dernières années de leur vie, dans une situation extrêmement pauvre. Je demande au ministre d'envisager sérieusement et avec bienveillance une augmentation de l'assistance sociale accordée aux vieillards qui pourraient toucher une aide supplémentaire en vertu de l'évaluation des ressources. Je sais que le ministre et ses fonctionnaires étudient à fond le rapport Clark sur les pensions contributives. Une loi qui instituerait un régime contributif de pensions de vieillesse et un programme de sécurité sociale serait, d'après moi, une des mesures législatives les plus utiles et des mieux accueillies qu'on puisse présenter. J'aimerais également remercier le ministre, son adjoint exécutif et ses fonctionnaires de l'accueil bienveillant et courtois qu'ils m'ont accordé et de l'aide qu'ils m'ont donnée en vue de résoudre nombre de problèmes touchant mes commettants.

M. Wratten: Monsieur le président, je crois que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est un ministère qui touche à peu près chaque famille et chaque canadien d'une certaine manière au cours de sa vie et je veux aujourd'hui offrir au ministère les remerciements de la ville de Brantford pour l'aide très généreuse qu'il lui a donnée pour la construction de deux nouveaux hôpitaux. Nous sommes bien chanceux d'avoir deux hôpitaux presque neufs, dont l'un est dirigé par les Sœurs de Saint-Joseph qui font un excellent travail et dirigent leur hôpital d'une manière remarquable, et l'autre hôpital général de Brantford, qui compte 550 lits. En passant, j'ai l'honneur d'être membre du bureau des gouverneurs de cette grande institution.